Ville de Neuchâtel
Vivre la ville!
Mercredi 31.10.12 | 45e année | No 34
Journal officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito

L'école pour prévenir la pauvreté

Comment ça? En effet, 30% des personnes à l'aide sociale ont entre 0 et 17 ans et sont, pour beaucoup, des enfants de parents à l'aide sociale. Ils courent le risque de continuer leur vie dans la précarité.

Vu leur âge, la majorité va à l'école. Tous les jours, nous pouvons les atteindre à travers ce fabuleux service public qu'est l'école. Avec des professionnels de l'enseignement, dans un lieu qui intègre tous les enfants et qui offre les mêmes prestations à tous les élèves. En cas de difficultés d'apprentissage, l'école dispose de plusieurs mesures ciblées: appuis, cours de langues, etc. De plus, les enseignants sont souvent les premiers à constater le mal-être d'un jeune; ils contactent alors les familles et appellent à l'aide des spécialistes.

Voilà pourquoi la nouvelle école obligatoire de la région neuchâteloise, l'éorén, a décidé de se doter d'une équipe socio-éducative. C'est un investissement important des 15 communes-membres, certes, mais il épargne aux jeunes et à notre société des parcours cabossés qui nous coûteraient bien plus cher par la suite.

Il s'agit de tout faire pour que les enfants et les jeunes – à l'aide sociale ou non – réussissent leur scolarité et soient bien dans leur peau. C'est le meilleur gage pour qu'ils trouvent leur voie par la suite.

Christine Gaillard
Directrice de la jeunesse et de l'intégration

Le budget 2013 à nouveau ébranlé par des reports de charges de dernière minute.

Une décision qui fâche

Reflet d'une conjoncture locale toujours favorable, le budget 2013 de la Ville de Neuchâtel présente un excédent de recettes de près de 2,3 millions de francs, pour quelque 285 millions de charges. Son équilibre est toutefois menacé par les nouveaux reports de charges annoncés sans crier gare par le Conseil d'Etat, dénonce le Conseil communal.

Si le Grand Conseil donne son aval, cette nouvelle «contribution de solidarité» demandée aux communes alourdira le budget de la Ville de près de 5 millions de francs, le faisant plonger dans le rouge à hauteur de 2,7 millions. Comme chaque année, ces reports de charges déguisés n'ont été précédés «ni de la moindre discussion, ni d'avancées dans le dossier du désenchevêtrement», s'insurge l'exécutif. Pire, la contribution de solidarité, déjà prélevée l'an dernier, avait alors été expressément limitée à une année. Et le Conseil communal de déplorer une «nouvelle occasion manquée de fédérer les communes autour d'une vraie vision cantonale et, surtout, de restaurer la confiance».

«Au lendemain du rejet du projet de RER, qui fragilise le canton et le laisse face aux importants problèmes de mobilité à venir, la Ville de Neuchâtel a une carte importante à jouer pour la cohésion cantonale. Plus que jamais, elle doit assumer un rôle de locomotive et insuffler un dynamisme contagieux», poursuit le Conseil communal. Avec des investissements soutenus de 60 millions de francs et la création d'un fonds de 3 millions pour la construction de logements d'utilité publique, le budget 2013 confirme cette volonté d'aller de l'avant.

Bonnes perspectives

Malgré les importantes baisses de recettes découlant du projet de loi cantonale sur une nouvelle répartition des impôts des personnes morales, les finances de la Ville devraient se maintenir à l'équilibre jusqu'en 2016. Mais tout peut très vite changer et la vigilance reste de mise, souligne le Conseil communal (lire en page 3).

Sises à l'avenue Du Peyrou, les archives de la Ville ouvriront leurs portes au public samedi.

La 20e Fête du Cinéma sera célébrée ce week-end dans toutes les salles obscures de la ville.

Le Conseil communal veut ouvrir une nouvelle structure d'accueil parascolaire aux Parcs.

Publicité

Ghielmetti
Pompes funèbres
Ecoute et discrétion au service des familles

Prévoyance funéraire

Tél. 032 721 19 31
24 h sur 24

Seyon 5
Case postale 50
2004 Neuchâtel

info@pf-ghielmetti.ch
www.pf-ghielmetti.ch

Envie d'agir? Votre engagement est précieux!

Inscrivez-vous maintenant:
www.tdh.ch/benevolat

Terre des hommes - Bénévolat et réseau suisse
Avenue de Montchoisi 15 | CH – 1006 Lausanne
058 / 611 06 76 • **benevolat@tdh.ch** • www.tdh.ch

Dans ce numéro

Le voile dévoilé

Pour la 6e Semaine suisse des religions, l'EREN présente dès aujourd'hui une exposition sur le voile à l'Hôtel de Ville. Plusieurs manifestations annexes sont prévues, dont un spectacle à la Maison du Concert.

Page 4

Le modèle bernois

Le réaménagement de la place Numa-Droz s'inspirant du modèle de Köniz, le président de la Ville Pascal Sandoz a emmené samedi une délégation du Conseil général dans la ville bernoise en vue du débat prévu lundi.

Page 8

Vivre la ville

Dans un souci d'amélioration, le journal officiel de la Ville a été passé ce printemps au grill d'une enquête de satisfaction. Les résultats sont plutôt positifs. Un grand merci à tous les habitants ayant joué le jeu.

Page 10

Courges

Pour Halloween, les 6-12 ans étaient invités à sculpter une lanterne dans une citrouille et à découvrir les plantes magiques utilisées par les sorcières à l'Atelier Fleur Bleue du Jardin botanique. Reportage.

Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le mercredi 7 novembre 2012.

Le budget 2013 de la Ville de Neuchâtel s'écrit en noir et prévoit d'importants investissements

Le Conseil communal a présenté mardi le budget 2013, qui table sur un bénéfice de près de 2,3 millions.

Une ville en bonne santé

Bouclé avant l'annonce de la nouvelle contribution de solidarité demandée par le canton aux communes, le budget 2013 de la Ville de Neuchâtel présente un bénéfice de près de 2,3 millions de francs. Comme l'an dernier, le Conseil communal profite de la situation favorable que connaît la Ville pour mener une politique d'investissement soutenue. La création d'un fonds pour la construction de logements d'utilité publique est notamment prévue.

Exceptés les récents reports de charges décidés par le Conseil d'Etat et qui pourraient impacter les finances communales à hauteur de 5 millions, le directeur des finances Alain Ribaux avait le sourire au moment de présenter mardi le budget 2013, entouré du Conseil communal. La situation de la Ville reste en effet réjouissante. Alors que la dernière estimation des comptes laisse entrevoir un bénéfice de 14,5 millions pour l'année en cours, le budget prévoit un nouvel excédent de recettes de près de 2,3 millions de francs en 2013, pour des charges de quelque 285,6 millions et des revenus de 287,9 millions. Malgré les turbulences internationales, la conjoncture locale demeure étonnamment favorable. La nouvelle loi cantonale sur la fiscalité des entreprises s'est par ailleurs traduite par une nette hausse des recettes fiscales.

Recettes fiscales en hausse

La Ville s'attend ainsi à engranger 91 millions de francs au titre de l'impôt sur les bénéfices en 2013, un chiffre en hausse de 28% par rapport au précédent budget. Ces 20 millions supplémentaires sont toutefois compensés à hauteur de 7,8 millions par la hausse de la participation communale au fond de répartition et au versement à la péréquation, qui représentent au total plus de 27 millions de francs. Et cette facture est appelée à croître dès 2014 avec le projet de loi cantonale sur une nouvelle répartition des impôts des personnes morales, qui sera soumis prochainement au Grand Conseil. «La Ville, qui a participé à l'élaboration de cette loi essentielle pour la cohésion cantonale, en sera fortement affectée du point de vue de ses finances», souligne le Conseil communal.

Investissements

«Il faut donc prendre pleinement conscience du fait que la fenêtre financière favorable que nous connaissons actuellement n'est pas durable. C'est dire qu'il faut aujourd'hui préférer une politique d'investissement ambitieuse à un gonflement inapproprié du fonctionnement», poursuit l'Exécutif. Dans cette perspective, il a paru opportun de prévoir un fond de 3 millions de francs pour la création de logements d'utilité publique. La Ville prévoit par ailleurs des investissements nets de plus de 60 millions de francs en 2013, dont 7 millions pour le réaménagement de la place Numa-Droz, 4,1 millions pour la réfection des terrains et la construction de nouveaux vestiaires au Chanet ou 1,9 million pour le remplacement de conduites d'eau. Le Conseil général doit encore donner son feu vert.

Bonnes perspectives

Malgré les importantes baisses de recettes découlant de la nouvelle répartition de l'impôt des personnes morales, les prévisions laissent présager des exercices équilibrés jusqu'en 2016. La reconstitution de la fortune nette de la Ville, qui devrait atteindre 54 millions fin 2013, devrait permettre d'absorber la part prévue à la recapitalisation de la caisse de pensions prévoyance.ne, soit 20 millions de francs. «Mais bien sûr, tout peut très vite changer et la vigilance reste de mise», souligne toutefois le Conseil communal. (ab)

L'EREN organise une série d'événements à l'occasion de la 6e Semaine suisse des religions

Le voile dans tous ses états

L'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel (EREN) présente du 1er au 15 novembre l'exposition « Voile & dévoilement » au Péristyle de l'Hôtel de Ville. Mise sur pied à l'occasion de la 6e Semaine suisse des religions, elle s'intéresse à la place des signes religieux et plus particulièrement à celle du voile dans la société actuelle. Les Chemins de Traverse et la compagnie Tape'nads danse s'associent à cet événement en proposant un spectacle de danse et de musique à la Maison du Concert.

« Le voile est un signe visible et souvent ressenti comme un mur infranchissable et comme un symbole d'une religion qui fait peur. » Partant de ce constat, Elisabeth Reichen-Amsler, conceptrice du projet et diacre, a décidé d'aller à la découverte du voile pour « donner l'occasion à la réflexion, à la discussion et pour mieux comprendre l'autre dans sa différence ». L'exposition « Voile & dévoilement – le voile dans tous ses états » se présente sous la forme de panneaux explicatifs. D'un côté, les textes sont rédigés en français et de l'autre, en allemand. Ils abordent les différentes facettes du voile, selon sept chapitres. « J'espère que cette exposition itinérante pourra faire le tour de la Suisse », relève Elisabeth Reichen-Amsler.

De gauche à droite : Barbara Minder, Laura Rossi et Olivier Nussbaum présentent une création commune autour du montré et du caché.

Entre montré et caché

Les Chemins de Traverse et la compagnie Tape'nads danse proposent une création commune sur le thème du voile. Le spectacle met en scène deux musiciens et deux danseurs en trois lieux différents, dans la Maison du Concert. Laura Rossi et Alain Christen danseront sur des airs interprétés par Barbara Minder, flûtes traversières et par Olivier Nussbaum, contrebasse et basses électriques. Cette création commune laisse une grande place à l'improvisation. Les artistes traitent la thématique du voile tout en pudeur, en mêlant le montré et le caché. Ils s'emparent de trois lieux insolites à l'intérieur de la Maison du Concert : le cabaret du sous-sol, l'emplacement sous les gradins et les gradins eux-mêmes. Huit représentations sont prévues du 2 au 11 novembre. Au vu du caractère intimiste du spectacle, le Théâtre du Concert accueillera entre 30 et 40 personnes par représentation. Réservations au 032 724 21 22 ou sur www.maisonduconcert.ch.

Conférences autour du voile

Plusieurs événements accompagneront l'exposition, qui sera visible du 1er au 15 novembre au Péristyle. Wolfgang Wackernagel, docteur en philosophie, donnera une conférence lundi 5 novembre à 20 heures au Temple du Bas. Il apportera une vision philosophique à propos de la thématique du voile. Le lundi suivant, le 20 novembre, une table ronde publique se tiendra également à 20 heures au Temple du Bas. Des intervenants provenant de milieux religieux, scientifiques et culturels débattront sur le thème « Les religions sur la place publique, un enjeu pour la laïcité ». Une rencontre, qui aura lieu jeudi 8 novembre à 19h30 au Péristyle, s'intéressera à la liberté féminine et à la religion. Animée par Mallory Scheuwly Purdie, sociologue des religions et présidente du Groupe de recherche sur l'islam en Suisse, cet événement donnera l'occasion aux personnes présentes « de discuter des manières de concevoir le voile et le non voilement, en fonction de l'éducation, de la culture et de la religion ». (ak)

Visites guidées de l'exposition, suivies du spectacle : samedi 3 et dimanche 11 novembre de 10h30 à 12h45. Inscription et renseignements auprès d'Elisabeth Reichen-Amsler au 078 703 48 41 ou sur elisabeth.reichen@eren.ch.

Agenda culturel

Galeries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (pl. Numa-Droz 3), exposition permanente « Archives Jean-Jacques Rousseau ».

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), expositions permanentes, legs Yvan et Hélène Amez-Droz « Neuchâtel : une histoire millénaire ». Ouvert ma-di, de 11h à 18h. Entrée libre le mercredi.

Jusqu'au 13 janvier 2013, exposition « Neuchâtel Xamax : 100 ans d'histoire et de passions ». Dimanche 4 novembre, de 11h à 18h, fête avec nombreuses animations, dont tirs au but en chocolat : Xamax de choc ! Quand deux passions se rencontrent au musée : le chocolat et le football.

Dimanche 4 novembre, à 14h, 15h et 16h et mardi 6 novembre à 12h15, démonstrations publiques des automates Jaquet-Droz.

Galeries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition semi-permanente des maquettes historiques. Exposition de photographies : « Une ville en mouvement ». Ouvert me et di de 13h à 17h ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 4 novembre, exposition « Ultimitem » Onze artistes s'emparent d'un objet des collections du MEN. Ouvert ma-di de 10h à 17h. Entrée libre le mercredi.

Mercredi 31 octobre, atelier pour enfants (7 à 10 ans) – La mort et les squelettes… ça se fête ! de 14h à 16h30.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 21 décembre, exposition « Sacrée science ! Croire ou savoir… ». Ouvert ma-di de 10h à 18h. Entrée libre le mercredi.

Galerie Ditesheim (rue du Château 8), du 21 octobre au 25 novembre, exposition Laurent Wolf, dessins récents. Ouvert ma-ve de 14h à 18h, sa de 10h à 12h et de 14h à 17h, di de 15h à 18h.

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 23 décembre, exposition « Tell(e) est la Suisse – das Kreuz mit dem Kreuz », caricatures de Jules Stauber. Ouvert me-di de 11h à 17h. www.cdn.ch.

Galerie Quint-Essences (rue du Neubourg 20), du 2 au 29 novembre, exposition duo « Toujours à toi », de Jean-François Husson et Romana Brühlmann. Ouvert ma-sa de 14h à 18h30 et sur rendez-vous. Vernissage vendredi 2 novembre, dès 19h.

Jardin botanique (Pertuis-du-Sault 58), ouvert tous les jours de 9h à 17h.

Mardi 6 novembre, 19h, conférence de Christophe Praz « Des abeilles en sursis ». Entrée libre, collecte à la sortie.

CAN, Centre d'art Neuchâtel (rue des Moulins 37), jusqu'au 15 novembre, exposition Superamas/Phase 2/Cerveau Morille. Ouvert me-di de 14h à 18h, je de 14h à 20h.

Hôpital Pourtalès (Maladière 45), hall d'entrée, du 23 octobre au 28 novembre, exposition « Le deuil d'un enfant éphémère ».

Home de Clos-Brochet (av. de Clos-Brochet 48), du 26 octobre au 26 novembre, exposition Martine Jornod, peinture à l'huile et pigments naturels, tous les jours de 14h à 18h.

Divers

New Port Expo, jusqu'au dimanche 4 novembre, vente de roses organisée par le Lions Club Neuchâtel en faveur de l'Association As'tram. Ouvert lu-ve, de 14h à 22h, sa-di, de 11h à 22h.

Plaine du Mail, locaux des scouts, samedi 3 novembre, de 14h à 17h, animations organisées par le groupe scout du Bouquetin dans le cadre des cent ans de l'association des Scouts neuchâtelois.

L'actualité culturelle

Soirée-Débat

L'association estudiantine Anthropo'Café organise une soirée débat sur le thème «Quel avenir pour le maraîchage en Suisse? Regards croisés sur les pratiques de production et de distribution». Cet événement a pour objectif d'aborder, le temps d'une soirée, des thématiques universelles qui touchent tout un chacun et de croiser les différents regards et points de vues. Les intervenants seront Julien Vuilleumier (modérateur de la soirée), doctorant en anthropologie à l'Université de Neuchâtel et spécialiste des pratiques agricoles, maraîchères alternatives, Jérémie Forney, anthropologue spécialisé dans l'agriculture suisse, Tal Shani, co-fondateur de «Rage de Vert» qui pratique un système d'«Agriculture Contractuelle de Proximité» ainsi que Pierre-André Christinat, agriculteur-maraîcher du canton de Neuchâtel.

Galerie YD, rue Fleury 6, mardi 6 novembre, de 18h à 20h. Entrée libre, en-cas offert à l'issue du débat.

Concerts de la Collégiale

Dans la perspective de la Toussaint et de la fête des Morts, un concert aura lieu dimanche 4 novembre à la Collégiale sur le thème «Les Morts et la Réformation». Au programme des œuvres de Liszt, Telemann, Peguiron, Buxtehude et Bach. Clara Meloni, soprano, Javier Robledano Cabrera, contre-ténor et Jérémie Brocard, baryton, se produiront accompagnés de l'ensemble vocal et instrumental de la Collégiale avec, à l'orgue, Simon Peguiron.

Collégiale, dimanche 4 novembre à 17h. Prix: Fr. 20.– à Fr. 30.–, selon la catégorie. Réduction pour les membres Collégiale, Fr. 10.–, autres (SocMus, ESN, l'Express, étudiants, AVS, AI), Fr. 5.–. Prélocation au Théâtre du passage.

Conférence

Depuis 2011, *Latitude 21* a déclaré le premier samedi de novembre «journée cantonale de la coopération au développement». Après une franche réussite pour sa première édition – sur la thématique du «chemin du don» – la fédération a choisi cette année d'explorer les liens entre la coopération au développement et la migration. La manifestation se déroulera sur deux sites. A Neuchâtel, le jeudi 1er novembre, Jean-Philippe Rapp animera une conférence-débat sur ce thème, à laquelle participeront six personnalités de différents horizons. A La Chaux-de-Fonds, le samedi 3 novembre durant l'après-midi, la fédération proposera des expositions, rencontres et débats, dans l'atmosphère d'un petit salon du livre organisé en collaboration avec la librairie La Méridienne.

UniMail, rue Emile-Argand 11, auditoire Louis-Guillaume, jeudi 1er novembre, de 20h à 22h30. Entrée libre.

Vente paroissiale

Le lieu de vie Est de la Maladière-La Coudre-Monruz-Chaumont organise samedi 3 novembre, sa traditionnelle vente paroissiale. Le public découvrira un choix de travaux à l'aiguille, patchworks, artisanat, bijoux, fleurs, une brocante et une tombola. Des pâtisseries seront vendues dès l'ouverture. Dès 11h30, les organisateurs proposeront des ramequins et de la salade.

Chapelle de la Maladière, samedi 3 novembre, dès 10 heures.

La 4e Journée suisse des Archives aura lieu samedi 3 novembre

« Humain, trop humain »

Les Archives de la Ville de Neuchâtel ouvrent leurs portes au public samedi 3 novembre à l'occasion de la Journée suisse des Archives. Patronnée par l'Association des archivistes suisses, cette manifestation a pour but de faire découvrir au public toute la richesse des collections conservées par les différentes institutions du pays.

L'archiviste communal, Olivier Girardbille, emmènera le public samedi 3 novembre pour des visites commentées des Archives de la Ville. • Photo: archives

A Neuchâtel, les Archives de la Ville et les Archives de la vie ordinaire s'associent aux Archives de l'Etat pour cette journée portes ouvertes. Sur fond de la thématique de l'individu les Archives de la Ville de Neuchâtel, en collaboration avec les Archives de la vie ordinaire, sous le titre «Humain, trop humain», abordent des problèmes qui surgissent au quotidien pour tout un chacun, tandis que les Archives de l'Etat traitent la question «Qui êtes-vous? Identité et identification des personnes».

«L'homme reste l'homme»

«L'homme reste l'homme, avec ses qualités, ses défauts, ses problèmes, ses aspirations. C'est le contexte culturel qui en change peu ou prou les effets. Par l'intermédiaire d'exemples choisis dans nos fonds d'archives respectifs, nous tenterons d'esquisser ces faciès, là où la banalité apparente cache la singularité, là où le commun n'est que la somme de vécus, réussites ou souffrances des hommes et des femmes qui forment la communauté», détaille Olivier Girardbille, archiviste communal. Les visiteurs auront l'occasion de découvrir différents documents au travers de visites commentées.

Dynamique démocratique

«Les archives des collectivités publiques sont un outil de travail, un corpus pour la recherche et une référence irremplaçable pour l'approche des activités politiques, sociales, économiques et culturelles des institutions», insiste Olivier Girardbille. Et de compléter: «Elles sont au centre d'une dynamique démocratique: d'une part, elles servent aux autorités et aux services administratifs pour la gouvernance, d'autre part, elles sont un patrimoine auquel le citoyen a accès. Pour les uns comme pour les autres, les archives sont une manifestation et un instrument de contrôle de l'Etat de droit». (ak)

Journée suisse des Archives: samedi 3 novembre de 9h45 à 16 heures aux archives communales, avenue DuPeyrou 7 à Neuchâtel. Visites commentées à 10, 11, 14 et 15 heures. Entrée libre.

Chronique culturelle

Douce-amère

En ce temps d'Halloween, la patate douce relevée de curry apporte une alternative délicieuse à la courge pour la soupe de saison. Elle donne également son titre à une pièce forte de Philippe Sabres interprétée ce week-end au Passage par la compagnie Sugar Cane en présence de l'auteur. «Sweet potatoes», c'est l'amour fou d'un père ouvrier au chômage partiel pour sa fille étudiante promise à un avenir meilleur que le sien. C'est l'histoire aussi de la même fille, prénommée Douce, qui ne veut plus l'être ni dépendre des sacrifices financiers de ses parents, qui se révolte et cherche son indépendance jusqu'à vendre ses charmes pour financer le séjour linguistique à Londres que son père n'arrive pas à payer… Une histoire d'amour donc, avec un troisième personnage omniprésent: la patate dans ses différentes acceptions! La mise en scène sobre et efficace de Frédéric Mairy sert bien les dialogues vigoureux de l'auteur et met en exergue la prestation époustouflante des interprètes: le grand Philippe Morand est excellent dans le rôle du père et l'énergique Carine Martin, parfaite en étudiante en quête de soi, lui donne une réplique tout à fait crédible. Une création neuchâteloise qui mérite une belle tournée!

Patrice Neuenschwander

Aux Editions Messeiller

Dadou Gête
Les délices du Lou

Nicole, hôtesse à la Bergerie du Lou, diététicienne, Dadou, artiste peintre dans le Jura Suisse. Elles se rencontrent sous le soleil de la Drôme provençale. De là jaillit une belle amitié. C'est aussi la découverte de deux talents qui se rejoignent et d'où naît un projet. La beauté du site, la gourmandise et l'enthousiasme ont permis la réalisation de cet ouvrage. Merci à Henri et Christophe pour le travail des textes et la mise en page. Sans eux, l'aboutissement de ce projet aurait été des plus laborieux.
Alors à vous, hôtes, amis, amateurs d'art et de bonne cuisine, pour le plaisir des yeux et du palais…
40 pages, format 24 x 21 cm

Rémy Voirol
Chacun A sa place

Cet écrit fait découvrir au travers de l'anecdote un aspect particulier de la fonction de chancelier en évoquant les heurs et malheurs survenus lors de manifestations, de séances et autres réceptions officielles. Il est enfin le résultat d'un pari ambitieux car prendre la plume pour faire connaître ses activités s'avère un exercice difficile.
136 pages, format 13 cm x 21 cm

Jean-Didier Bauer
Une bouteille dans chaque port
Histoires de mers et de fleuves

Nous sommes heureux de vous proposer un nouvel ouvrage de Jean-Didier Bauer. Six récits, dans le style vivant de marins faisant partager leurs aventures dans un mess d'équipage, écrits avec la maîtrise d'un auteur expérimenté. Ces histoires, dans la ligne de Blaise Cendrars, vous entraîneront à travers les Antilles, sur le Rhin à destination d'Anvers, à la Nouvelle-Orléans, à New York, à Hambourg, des escales où bien des choses se passent…
288 pages, format 14.8 cm x 21 cm

Bulletin de commande

à envoyer aux Editions H. Messeiller SA, case postale 95, 2006 Neuchâtel, edition@messeiller.ch

…… ex. de l'ouvrage **«Les Délices du Lou»** de Dadou Gête au prix de **Fr. 27.–.**
…… ex. de l'ouvrage **«Chacun A sa place»** de Rémy Voirol au prix de **Fr. 25.–.**
…… ex. de l'ouvrage **«Une bouteille dans chaque port»** de Jean-Didier Bauer au prix de **Fr. 24.–.**

(TVA 2,5% incl.), frais de port et d'emballage en sus.

Nom et prénom: _____

Rue et N°: _____

NP et localité: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

Date: _____ Signature _____

La chronique cinéma de...

Le cinéma en fête à Neuchâtel

Anne Kybourg

La Fête du cinéma débarque dans les salles obscures de Neuchâtel du 2 au 4 novembre. A l'occasion de cette 20e édition, une série d'attractions spéciales seront mises sur pied, dont notamment des spectacles d'humour et de danses. Pas moins de 47 films figurent à l'affiche, dont 15 en avant-première.

La 20e édition de la Fête du cinéma s'ouvrira vendredi à 18h15 aux Arcades avec son traditionnel débat, consacré cette année à la situation de la production en Suisse romande. Il sera suivi à 20 heures de la projection en avant-première de «L'Homme qui rit», en présence du réalisateur Jean-Pierre Améris.

Un programme diversifié

Cinepel et ses partenaires ont préparé une programmation très diversifiée, qui s'étend du cinéma fantastique aux westerns et des courts-métrages romands aux films pour enfants. Pour cette 20e édition, l'Association Passion Cinéma propose une série de quatre documentaires. La plupart des réalisateurs et producteurs de ces films seront présents pour en discuter avec le public. Le NIFFF quant à lui, célèbrera cette Fête du cinéma par une nuit consacrée au fantastique. Les spectateurs découvriront en avant-première «Looper» de Rian Johnson ou encore le terrifiant «Paranormal Activity 4». Les enfants ne sont pas oubliés: la Lanterne magique projettera en avant-première «Le Jour des Corneilles», de Jean-Christophe Dessaint. Ce film d'animation français raconte l'histoire d'un petit garçon élevé dans la forêt. L'entrée sera gratuite pour tous les enfants qui viendront déguisés en personnage de cinéma.

A l'occasion de sa 20e édition, la Fête du cinéma propose diverses animations, dont un spectacle humoristique. • Photo: sp

Attractions spéciales

Pour marquer sa 20e édition, la Fête du cinéma mise sur l'humour et la danse. Les comédiens Noël Antonini et Pascal Morier-Genoud interprèteront respectivement Madame Sanchez et Catherine D'Oex. Ils animeront les salles avant les projections. Dans le cadre des séances du film «Tango libre», des danseurs s'enflammeront dans le cinéma avant le début du film. Par ailleurs, le cinéma s'invite jusqu'au 4 novembre au Salon du Port, rebaptisé «Newport Expo». En tant qu'invité d'honneur, Cinepel dispose d'une grande visibilité. Plusieurs affiches cinématographiques décorent la grande tente. La Fête du cinéma y présente «Jolieville», une exposition des frères Guillaume, qui s'intéresse au phénomène 3D.

A.K.

«Fête du cinéma»: du 2 au 4 novembre dans les cinémas de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Programme complet sur www.lafeteducine.ch. Entrée au prix unique de 11 francs.

La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô
Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 717 85 00.

Football

Nouveau terrain synthétique de Pierre-à-Bot
Mercredi 31 octobre, 20h15, FC Serrières II – Grpm Val-de-Ruz Est, Juniors B
Vendredi 2 novembre, 20h00, ASI Audax – Hauterive, Vétérans
Samedi 3 novembre, 11h00, FC Serrières II – Boudry, Juniors D
A 13h00, FC Serrières I – Grpm Entre 2 Lacs, Juniors B
A 15h00, FC Serrières II – Fleurier, Juniors B
A 17h00, FC Serrières II – Corcelles-Cormondrèche, 2e ligue
A 19h30, ASI Audax II – FC Auvernier, 3e ligue
Dimanche 4 novembre, 14h00, FC Serrières Inter A – Malley, Juniors Inter A
A 16h30, Espagnol – US Les Geneveys-sur-Coffrane, 3e ligue

Terrain naturel de Pierre-à-Bot
Mercredi 31 octobre, 20h15, Team Audax-Serrières – Les Bois, Juniors C

Terrain du Chanet 1
Samedi 3 novembre, 10h30, Xamax M12 – FC Colombier, Juniors D
A 16h00, Xamax M14 – Team Fribourg AFF, M-14

Terrain du Chanet 2
Samedi 3 novembre, 11h00, Xamax M11 – Grpm La Côte (Peseux), Juniors D

Stade de la Maladière
Samedi 3 novembre, 14h00, Xamax M18 – GC Zürich, M-18
A 18h00, Xamax 1912, FC Allschwil, 2e ligue interrégionale
Lundi 5 novembre, 19h45, FC Bienne – FC Aarau, Challenge League

Rugby

Terrain de Puits-Godet
Samedi 3 novembre, 15h00, Neuchâtel RC – RC Berne, LNB

Tchoukball

Maladière, halle A, salles 1
Samedi 3 novembre, 12h45, Chavannes – Neuchâtel Régions
A 14h30, Chavannes – Winterthour
A 16h15, Neuchâtel Régions – Winterthour

Volleyball

Maladière, halle B, salle 4
Samedi 3 novembre, 14h00, NUC I – FSG Savagnier, F-M17B
A 16h00, NUC III – FSG Savagnier, 2e ligue féminine

Halle de sport de la Riveraine, Salle 1 à 3
Dimanche 4 novembre, 14h30, NUC II – Servette Star-Onex, 1re ligue féminine
A 17h30, Sagres NUC – VBC Köniz, LNA

Handball

Halle de sport de la Riveraine, salle 1 à 3
Samedi 3 novembre, 9h30, HBC Neuchâtel – HBC Nyon, M-17 Garçon
A 11h00, HBC Neuchâtel – FSG Lausanne-Ville/Cugy, M-19 Féminine
A 12h30, HBC Neuchâtel – HBC Lancy 2, 4e ligue masculine

Basketball

Halle de sport de la Riveraine, salle 1 à 3
Samedi 3 novembre, 17h30, Union Neuchâtel Basket – SAM Basket Massagno, LNA

Hockey sur glace

Patinoires du Littoral
Samedi 3 novembre (nouvelle halle), 16h30, HC Université-Neuchâtel – EHP Jean Tinguely, Novices A
A 17h30, HC Université-Neuchâtel – HC Düdingen Bulls, 1re ligue
A 19h30 (nouvelle halle), HC Serrières-Peseux I – HC Franches-Montagnes II, 2e ligue
Dimanche 4 novembre (Nouvelle halle), 16h30, EHC Ins – HC Gurmels, 4e ligue
A 17h00, HC Val-de-Ruz – HC Moutier, 3e ligue
A 19h30 (nouvelle halle), HC Université-Neuchâtel – HC La Chaux-de-Fonds, LNC Féminine
Mercredi 7 novembre, HC Serrières-Peseux II – HC Le Locle II, 4e ligue

Patinoires du Littoral
du 31 octobre au 4 novembre

Piste principale
me: 9h-11h45/15h15-16h45 public, 9h-11h45/15h15-16h15 hockey libre.
je: 9h-11h45/13h45-15h45 public.
ve: 9h-11h45/13h45-15h45/20h-22h public.
sa: 13h45-16h30 public, 13h45-16h hockey libre.
di: 13h00-16h30 public.

Halle couverte
me: 9h-11h45/13h45-16h15 public.
je: 9h-11h45/13h45-16h15 public.
ve: 9h-11h45/13h45-16h15 public.
sa: 13h45-16h public.
di: 10h15-11h45/13h45-16h public, 12h-13h30 hockey libre.
je: 9h-11h45/13h45

Une délégation neuchâteloise a visité la ville de Köniz en vue de l'aménagement de la place Numa-Droz

Vers une nouvelle culture routière

Le Conseil général se prononcera lundi prochain sur un crédit de près de 10 millions de francs destiné à l'aménagement de la place Numa-Droz. Un projet qui s'inspire largement du modèle bernois et plus précisément de la ville de Köniz (BE). Dans ce cadre, une délégation neuchâteloise emmenée par le président de la Ville de Neuchâtel, Pascal Sandoz, s'est déplacée samedi dernier jusqu'à Köniz pour découvrir les aménagements réalisés au centre de cette commune bernoise.

Le président de la commune de Köniz, Luc Mentha, a reçu samedi à l'Hôtel de ville de Köniz une délégation neuchâteloise. Composée de Pascal Sandoz, président de la Ville de Neuchâtel, de Fabio Bongiovanni, président du Conseil général, de représentants des différents groupes politiques, d'Antoine Bénacloche, ingénieur communal et de plusieurs architectes-urbanistes impliqués dans le projet, elle a assisté à une présentation du modèle bernois.

Le modèle bernois

La commune de Köniz compte environ 40'000 habitants. Située entre l'Aar et la Singine, elle comporte une partie très urbaine et de nombreux petits villages paysans. Le centre-ville de Köniz est marqué par ce contraste : de vieilles fermes cohabitent avec des immeubles fraîchement bâtis. Les autorités ont finalisé en 2004 un processus de remodelage complet du cœur de la cité. En moyenne, 18'000 véhicules traversent le centre de la commune chaque jour. L'axe routier est limité à 30 km/h et les piétons, qui n'ont pas la priorité, traversent où bon leur semble. « La sécurité des usagers a augmenté. Il y a davantage de politesse et d'égards entre eux. Nous avons véritablement changé notre culture de la circulation routière », a relevé Luc Mentha. La commune de Köniz a récemment remporté le prix Wakker. Décerné par Patrimoine suisse, il récompense la commune qui a mis en œuvre des mesures pour préserver et mettre en valeur son patrimoine.

> « La sécurité des usagers a augmenté. Il y a davantage de politesse et d'égards entre eux. Nous avons véritablement changé notre culture de la circulation routière »

Plus de feux, ni de passages piétons

La commune de Köniz est traversée par la Schwarzenburgstrasse. En 2004, de nombreux aménagements ont vu le jour sur cet axe cantonal. Les feux de signalisation routière et les passages piétons ont été supprimés. Le tronçon est limité à 30 km/h. Depuis, piétons, automobilistes et cyclistes se partagent l'espace public. Les piétons traversent la route où ils veulent, sans pour autant être prioritaires. Les bus circulent sur la même piste que les véhicules et se font dépasser lors de leurs arrêts. En cas d'urgence, les ambulances et les pompiers ont la possibilité de traverser la berme centrale, qui se trouve au même niveau que la route. Aux heures de pointe, des feux de signalisation situés aux entrées du périmètre régulent le flux de véhicules en direction du centre de la commune de Köniz. « Là où dominait autrefois le trafic motorisé, la cohabitation a repris ses droits. Après une phase initiale de scepticisme, le régime de trafic actuel est parfaitement accepté à Köniz, qui ne s'en passerait plus », indique Katrin Sedlmayer, conseillère municipale à Köniz, citée dans le rapport du Conseil communal. « La communication est un élément central de ce projet. Des panneaux d'information ont été installés au centre-ville et nous avons distribué des brochures pour que les usagers adaptent leur comportement », a expliqué Rolf Steiner, ingénieur pour la planification à Köniz.

Fluidifier le trafic

Le projet d'aménagement de la place Numa-Droz, qui s'inspire du modèle bernois, prévoit l'implantation d'un giratoire pour fluidifier le trafic routier. Le périmètre, délimité par les passages piétons à l'est de la Poste, à l'ouest du Collège latin et au carrefour du bas de la rue des Terreaux, sera limité à 30 km/h. Les transports publics traverseront toujours la place avec un nouvel arrêt, aménagé devant le Collège latin. Les bus garderont la priorité d'accès comme sur l'avenue du Premier-Mars et resteront sur leur propre voie à la hauteur des arrêts. Les passages piétons seront supprimés au profit de traversées piétonnes préférentielles, qui seront clairement signalées par un dénivelé de 4 cm et une couleur plus foncée. Les piétons pourront traverser où ils le veulent, sans pour autant avoir la priorité. Le verdict quant à l'aménagement de la place Numa-Droz tombera lundi prochain, lors de la séance du Conseil général. (ak)

La cohabitation entre les différents usagers règne au centre de la commune de Köniz, dans le canton de Berne. • **Photo : Gaël Cochand**

Le Conseil communal entend acquérir et

Etoffer l'acc

Le Conseil général se penchera lundi soir sur une demande de crédit « pour l'acquisition et la transformation du bien-fonds sis rue des Parcs 59 en vue de son affectation à l'accueil parascolaire ». Le Conseil communal sollicite un crédit de 1,65 million de francs pour l'achat de cet immeuble. A cela s'ajoutent 210'000 francs destinés à des travaux de transformation. Cette opération doit permettre d'ici à la rentrée scolaire 2013 d'augmenter le nombre de places d'accueil de 45 à 65 et de raccourcir les trajets des écoliers pour le bassin scolaire des Parcs.

La nouvelle loi sur l'accueil des enfants (LAE) est entrée en vigueur au 1er janvier 2012. « Elle impose aux Communes d'offrir sur leur territoire un certain nombre de places d'accueil

Le Conseil communal a prévu d'acquérir et de transformer cet immeuble de la rue des Parcs pour y aménager une nouvelle structure d'accueil parascolaire.

transformer un immeuble des Parcs pour étoffer son offre d'accueil parascolaire

cueil parascolaire des Parcs

(taux de couverture de 30% pour le préscolaire et de 15% pour le parascolaire), d'ici au plus tard à fin 2014», indique le Conseil communal dans son rapport. Le bassin scolaire des Parcs, qui réunit le plus grand nombre d'élèves en ville de Neuchâtel, est actuellement desservi par la structure d'accueil du «Serpentin». Située au nord du pont de Vauseyon, elle dispose de 45 places d'accueil. Pour atteindre les objectifs fixés par la loi, cette structure devrait offrir 65 places.

A 150 mètres de l'école

«La régie Naef Immobilier SA nous a proposé l'acquisition de l'immeuble sis à la rue des Parcs 59, actuellement dédié au logement. Situé à moins de 150 mètres de la rampe d'accès du collège des Parcs, cet objet correspond en tous points aux besoins définis», relève l'exécutif. L'immeuble en question date de 1892. Il comporte un sous-sol semi-enterré, un duplex et trois étages. Ainsi, les éducatrices pourront facilement regrouper les enfants en fonction de leurs activités. Le jardin de 174 m^2 et la terrasse aménagée d'environ 60 m^2 offrent de beaux espaces extérieurs pour les enfants.

Mesures de sécurité

Durant les dix dernières années, le bâtiment de la rue des Parcs 59 a été entièrement rénové. Plusieurs interventions ont été effectuées: la toiture, l'isolation des combles, les façades, le changement des fenêtres et l'installation d'un système de chauffage performant. Des mesures sécuritaires seront prises en vue de la venue des enfants dans ces locaux. Les rambardes et autres garde-corps devront être rehaussés. Les lavabos et mains courantes seront adaptés. Par ailleurs, un système de détection incendie devra être installé. «La transformation intérieure et le changement d'affectation nécessiteront un permis de construire», explique l'exécutif. Cette procédure devrait intervenir durant cet hiver de manière à démarrer les travaux en avril 2013, après le départ des locataires.

Subventions cantonales et fédérales

Pour ce projet, la Ville de Neuchâtel pourra compter sur la participation de l'Etat et de la Confédération, à hauteur d'environ 100'000 francs. En investissant 1,65 million de francs pour l'acquisition de l'immeuble concerné et 210'000 francs pour des travaux de transformation, les frais annuels à charge de la Ville se monteront à 71'400 francs. (ak)

Vélostation à proximité de la gare

Le Conseil communal entend installer une vélostation à la place Blaise-Cendrars, à proximité de la gare de Neuchâtel. «Pour favoriser l'accès à la gare CFF en vélo, il est indispensable de proposer un stationnement sécurisé et adapté à ces véhicules», souligne l'exécutif. Cette première vélostation serait aménagée au rez-de-chaussée de l'immeuble N° 3 de la place Blaise-Cendrars, propriété de la Ville. Le local, d'une capacité de 78 places, permettrait de stationner les vélos grâce à un système de stockage à deux niveaux. Pour un abonnement annuel de 150 francs, l'usager pourrait y déposer son vélo 24/24 heures et 7/7 jours. Un contrôle automatique par carte et un système de vidéosurveillance seraient mis en place pour éviter les incivilités. Pour ce projet, le Conseil communal sollicite un crédit de 187'000 francs, dont à déduire une contribution fédérale liée aux mesures du projet d'agglomération de 60'000 francs et une participation des CFF de 40'000 francs. Après déductions, la facture finale à charge de la Ville de Neuchâtel s'élève à 87'000 francs. (ak)

« Vivre la ville » sur le grill d'une enquête de satisfaction

Un journal apprécié

Pour mieux cerner les attentes des lecteurs, le Conseil communal a fait réaliser une enquête de satisfaction relative au « Vivre la ville », le journal d'information de la Ville de Neuchâtel distribué gratuitement chaque semaine ou presque à tous les ménages de la commune. Les résultats sont globalement positifs. Le journal est non seulement régulièrement consulté, mais apprécié pour son côté informatif et pratique. D'aucuns souhaiteraient davantage d'articles sur les sorties à faire en famille ou les bonnes tables de la ville.

Les lecteurs attribuent une note globale de 6,8 au journal officiel de la Ville, qui a connu d'importantes retouches depuis sa première parution en 1968.

L'enquête, confiée à l'institut de sondage MIS Trend, visait non seulement à déterminer le taux de lecture de « Vivre la ville », mais aussi à connaître l'opinion du public quant au fond et à la forme ainsi qu'à définir les attentes en termes de rubriques. Il s'agissait également de cerner le degré d'attachement des habitants de la ville vis-à-vis de ce journal officiel créé à la fin des années 60 et dont la dernière refonte remonte à 2004.

L'enquête de satisfaction s'est déroulée en deux temps. Après un sondage téléphonique fin avril auprès d'un échantillon représentatif de 303 habitants de la ville âgés de plus de 15 ans, 80 entretiens ont eu lieu en face à face auprès de Neuchâtelois ayant indiqué lire au moins deux numéros sur six. Il s'agissait ici de confronter le lectorat au journal.

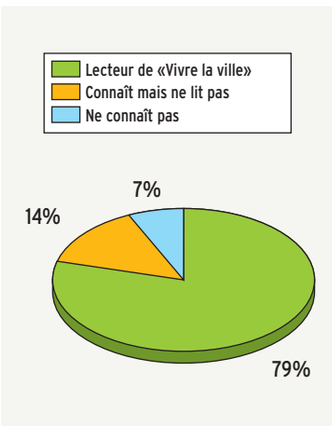

Notoriété et lecture de « Vivre la ville ».

Taux de lecture en hausse

Premier constat réjouissant, seuls 7% des personnes interrogées – principalement des jeunes – ont dit ne pas connaître le « Vivre la ville » alors que seuls 14% ont indiqué le connaître, mais ne pas le lire. Il en résulte un taux de lecture de 79%, en hausse de 7 points par rapport au précédent sondage mené voici quinze ans.

Les plus belles progressions se remarquent chez les femmes, les 25-34 ans et les nouveaux arrivés en ville de Neuchâtel, ce qui montre que le journal contribue très certainement à une intégration plus facile et rapide. Un quart des lecteurs se contente toutefois de feuilleter le « Vivre la ville », seuls 12% le lisant de A à Z. La majorité sélectionne les articles qui les intéressent. De manière générale, on constate que la fréquence et l'assiduité de lecture augmente avec l'âge des sondés.

Informatif et pratique

L'image de « Vivre la ville » est celle d'un journal informatif, pratique, sympathique et convivial, selon les réponses spontanées revenant le plus souvent. Son principal atout, cité par plus d'un tiers des sondés, est la qualité des informations sur la Ville. Quant à ses défauts, un lecteur sur quatre n'a trouvé aucun reproche à lui faire. Les critiques les plus récurrentes sont le manque d'informations culturelles, pointé par 19% des sondés, et l'importance trop grande accordée à la politique.

Presque toutes les rubriques présentent de bons taux de lectures, mais l'intérêt qui leur est porté est assez variable, les programmes des cinémas ressortant en tête. Un tiers des lecteurs se dit satisfait des rubriques proposées, mais d'aucuns souhaiteraient davantage d'informations culturelles. Trois autres thèmes présentent par ailleurs une attente non négligeable : la gastronomie, la vie économique et professionnelle ainsi que les activités à faire en famille.

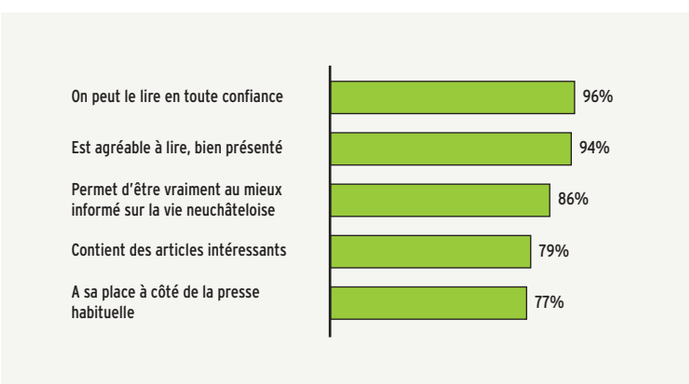

Image de « Vivre la ville ».

Note globale de 6,8

Le journal est par ailleurs bien apprécié tant sur le fond que sur la forme, les lecteurs lui attribuant une note globale de 6,8 sur 10. Ils trouvent le format pratique, les articles clairs et accessibles à tous, le graphisme agréable et le contenu fiable et bien structuré, selon les critères les mieux notés. Conséquence logique, 71% seraient plus ou moins déçus que le « Vivre la ville » disparaisse.

« En conclusion, le journal "Vivre la ville" fournit un excellent travail de professionnel et son axe rédactionnel est bon. On peut le lire en toute confiance », souligne l'institut MIS Trend. A ses yeux, le journal n'a besoin que de légères retouches et non d'un profond lifting. Le lectorat étant plutôt vieillissant, il s'agirait notamment d'assurer la relève en apportant plus d'informations permettant de fidéliser les jeunes et les familles. Affaire à suivre… (ab)

A propos...

J-51...

Au moment où Sandy, 18e cyclone tropical de l'année, s'abat sur la campagne électorale américaine, d'aucuns ne manqueront pas de rappeler que la fin du monde est proche. Le 21 décembre 2012 est en effet considéré comme la fin d'un cycle du calendrier maya, marquant la fin du monde ou une catastrophe similaire. Depuis la vision prophétique de Georges Orwell de 1984, de telles croyances prennent régulièrement place dans les rubriques de la presse, prouvant par là même que la Terre a encore de beaux jours devant elle…

Il n'est pas indifférent en revanche, de prendre connaissance des prévisions «futuristes» d'élèves donnant leur vision de l'an 2000 et publiées en 1977 par le Herald Star, journal américain bien évidemment. Problèmes économiques, fascination par l'avènement de l'informatique, morceaux choisis: «J'espère que les ordinateurs ne prendront pas le travail des gens», «les familles posséderont des ordinateurs pour éduquer les enfants», «nous irons visiter d'autres mondes», «on conduira des voitures solaires», joli panel d'affirmations qui feraient pâlir de jalousie les astrologues les plus chahutés… Pas de quoi se tromper non plus avec cette dernière prédiction: «Tout sera différent en 2000!»

Et pour le 21 décembre prochain, qu'avez-vous inscrit sur le calendrier de votre i-phone?

Rémy Voirol

Avis de travaux CFF

Les CFF informent que des travaux auront lieu en gare de Neuchâtel, entre Neuchâtel et Saint-Blaise aux dates suivantes:

les nuits du 5/6 et 6/7 novembre

Des machines relativement bruyantes seront engagées et des nuisances sonores sont à craindre.

Tout sera mis en œuvre afin de réduire autant que possible ces inconvénients et les CFF remercient la population de sa compréhension.

Chemin de fer fédéraux suisses

La Ville officielle

Votations fédérale et cantonale

Convocation des électrices et des électeurs

Les électrices et les électeurs sont appelés à se prononcer

1) **en votation fédérale sur** la modification du 16 mars 2012 de la loi sur les épizooties;

2) **en votation cantonale sur** l'initiative législative populaire cantonale «Pour une participation des grandes fortunes, limitée dans le temps»,

le 25 novembre 2012

vu la décision du Conseil fédéral, du 4 juillet 2012;

vu la loi fédérale sur les droits politiques, du 17 décembre 1976;

vu la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, du 19 décembre 1975;

vu la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 17 février 2003;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 septembre 2012,

le Conseil communal précise:

Vote par correspondance

Les électrices et les électeurs peuvent voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale.

Le vote par correspondance ne peut être pris en considération que si les électrices et les électeurs introduisent le bulletin de vote dans l'enveloppe correspondante et le mettent, **avec leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance,** dans l'enveloppe de transmission, **à affranchir.**

L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'Administration communale **le dimanche 25 novembre 2012 à 10 heures, au plus tard.**

Vote par internet

Les électrices et les électeurs peuvent voter par internet au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale pour autant qu'ils aient signé un contrat d'utilisation du Guichet unique.

Le vote par internet doit être effectué par le biais du Guichet unique jusqu'au **samedi 24 novembre 2012 à 12 heures, au plus tard.**

Vote au bureau électoral

Le scrutin sera ouvert **le dimanche 25 novembre 2012 au bureau électoral de Neuchâtel, à l'Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, de 10 heures à 12 heures.**

Peuvent exercer leur droit de vote les électrices et électeurs qui se présentent personnellement, **dans la mesure où le vote par procuration n'est pas autorisé,** munis de leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance. **Aucun vote ne sera accepté sans la carte de vote.**

Personnes âgées, malades ou handicapées

S'ils en font la demande au bureau électoral au 032 717 72 36, jusqu'au dimanche matin 25 novembre 2012, à 11 heures, les électrices et les électeurs âgés, malades ou handicapés peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

L'électrice ou l'électeur que des infirmités empêchent d'accomplir lui-même les actes nécessaires à l'exercice de son droit de vote peut se faire assister, à son domicile ou au local de vote, par deux membres au moins de bureau électoral.

Qui peut voter?

Ont le droit de prendre part à la votation fédérale:

a) les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit;

b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse.

Ont le droit de prendre part à la votation cantonale:

a) les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit;

b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse;

c) les étrangères et les étrangers, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans.

Informations complémentaires

En cas de perte ou de destruction du matériel de vote, les électeurs peuvent obtenir son remplacement auprès du Contrôle des habitants jusqu'au vendredi 23 novembre 2012 à 16 heures.

Les électrices et les électeurs peuvent obtenir de plus amples informations sur les modalités du scrutin:

- en se référant aux fascicules d'explications envoyés avec le matériel de vote ainsi qu'aux divers articles parus dans la presse;
- en contactant le Contrôle des habitants, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, au 032 717 72 20;
- en visitant le site internet du canton de Neuchâtel à l'adresse www.ne.ch/vote

Neuchâtel, le 22 octobre 2012.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président, **Pascal Sandoz**

Le chancelier, **Rémy Voirol**

Ateliers d'artistes ouverts

Plusieurs artistes et artisans de la ville de Neuchâtel ouvrirons leurs ateliers au public à l'occasion de journées portes ouvertes

samedi 3 et dimanche 4 novembre

organisées par visarte-neuchâtel et l'association Bon pied bon art.

Pour plus d'informations sur le programme détaillé de cette manifestation, consultez le site www.visarte-neuchâtel.ch.

Contes lectures bilingues

Chants et danses d'ici et d'ailleurs

Bibliomonde vous emmène dans le monde fascinant des langues. Venez écouter, voir et partager les contes et lectures bilingues, chants, musique et danses d'ici et d'ailleurs et des énigmes

dimanche 4 novembre,
de 14h à 17h30
au Théâtre du Pommier

La diversité des langues, leur musicalité et la façon comme chaque intervenant la présente, vous permettront de découvrir tout un monde sonore et rêveur.

La chronique de...

Neuchâtel-Valangin

Yves Demarta

L'existence d'une voie carrossable reliant ces deux localités remonte au Moyen Age. Par les actuels chemins de la Boine, des Pavés, des Quatre-Ministraux, de Pierrabot, elle rejoignait Valangin par une piste dont l'origine romaine n'est que légendaire, et dont subsistent d'importants vestiges.

Comme le legs David de Pury avait permis, en 1783, la construction d'une «route des Montagnes» gagnant Pierrabot par le Rocher, le Plan et les Cadolles, la voyageuse française Adélaïde-Edmée de la Briche put noter en 1788 : «Nous montâmes au-dessus de Neuchâtel par une route magnifique construite depuis peu, mais elle ne va pas loin et le chemin le plus affreux lui succède bientôt. On ne peut en imaginer un plus difficile, plus cahotant, plus escarpé que celui qui précède Valangin.» En 1797, le tracé actuel était réalisé, continué de 1807 à 1812 par la route de Malvilliers et de la Vue-des-Alpes.

Cette photographie sur plaque de verre, inédite, proposée par André Roth, montre la motrice 51 stationnant sur le Pont Noir, entre 1915 et 1924. Un éboulement spectaculaire avait peut-être endommagé la voie, puisque le tram paraît posé sur des rails provisoires surélevés.

La route des Gorges du Seyon, ouverte en 1854, désenjoliva une superbe cluse auparavant restée inaccessible. Elargie par la suite, notamment en 1901, elle franchissait le Seyon par ce Pont Noir qui subsista jusque vers 1998-2000, remplacé depuis par un pont à quatre voies. Deux chutes d'eau, trop-plein de l'aqueduc Valangin-Maujobia, dès 1866, l'on agrémentée durant 120 années.

C'est en 1901 que les TN ouvraient les lignes de tram de Peseux et Valangin. Le tronçon place Pury – Vauseyon était opérationnel le 10 août, l'entier de la ligne (N° 4, dès 1910) étant festivement inaugurée à Valangin le 16 octobre. L'horaire proposait une course par heure, quelquefois deux, ou trois le dimanche après-midi. Un wagonnet postal assurait le transport du courrier. La voie unique, avec un évitement construit au milieu des Gorges, était posée côté rivière, probablement à cause des chutes de pierres. A la hauteur du Pont Noir, elle passait donc d'un côté à l'autre de la route.

Cette ligne présentait une originalité : le dimanche après-midi, il était possible de demander l'arrêt du tram en n'importe quel point des Gorges, les promeneurs étant acheminés en petites remorques ouvertes (M 221 et 222), avec bancs latéraux, construites sur les carcasses de deux remorques hippomobiles incendiées à Saint-Blaise en 1920. En 1905, le terminus de Valangin fut déplacé de 138 mètres jusqu'au collège, afin de faciliter la correspondance pour Cernier assurée par diligence, puis par autobus VR dès 1920.

Le 1er juillet 1949, le tram de Valangin cédait la place aux trolleybus TN et VR, remplacés eux-mêmes par des autobus 20 ans plus tard, essentiellement VR-TRN dès 2001. Quant à la route des Gorges, sa transformation en semi-autoroute à 4 voies avec tunnel descendant, date approximativement de l'an 2000.

Y.D.

A travers l'histoire

Le faubourg du Lac abritait autrefois, au numéro 9, les ateliers de l'imprimerie Paul Seiler. Le rez-de-chaussée de l'immeuble est transformé en 1899 pour accueillir la brasserie-pension Engel. Entre 1909 et 1914, les deux bâtiments adjacents vont être surélevés ou reconstruits. Les escaliers permettant d'accéder à la brasserie ont aujourd'hui disparu et la façade néo-classique a subi une forte modernisation. Photographie de Victor Attinger, vers 1900, Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel. Vincent Callet-Molin

Démarche participative à Serrières

La Ville de Neuchâtel invite les habitants et les usagers de Serrières à partager leur vision et leur connaissance du quartier. Deux ateliers participatifs sont organisés dans le cadre de l'établissement du plan directeur sectoriel de Serrières. Ces ateliers, portant principalement sur la définition d'une vision du quartier et sur la définition de ses atouts et de ses faiblesses, se tiendront les **7 et 12 novembre prochains, de 19h30 à 21h30, à la salle de gymnastique du Collège de Serrières, rue du Clos-de-Serrières 8.** Ils seront suivis d'un verre de l'amitié. Ces deux ateliers portent sur le même contenu, ils permettent simplement aux habitants de choisir la date qui leur convient le mieux.

Inscription obligatoire avant le 2 novembre auprès du Service de l'aménagement urbain : urbanisme.neuchatel@ne.ch, tél. 032 717 76 60, en précisant la date choisie, ainsi que les noms et prénoms des personnes à inscrire.

Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Samir Chennit, architecte à Neuchâtel (EC architectes), d'un permis de construire pour la fermeture d'une terrasse existante à l'entrée du restaurant Hong Kong Palace 55, avenue des Portes-Rouges, article 14214 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte du restaurant Hong Kong Palace Sàrl. Les plans peuvent être consultés du 26 octobre au 26 novembre 2012, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Pierre Minder, architecte à La Chaux-de-Fonds (MSBR Nouvelle Génération SA), d'un permis de construire pour la transformation et le réaménagement d'un balcon-terrasse 51, rue Auguste-Bachelin, article 5339 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Françoise et Pierre Hiltpold. Les plans peuvent être consultés du 2 novembre au 3 décembre 2012, délai d'opposition

---

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

La Ville officielle

Les séances sont publiques

Mobilité : développement des infrastructures

Les membres du Conseil général sont convoqués en séance ordinaire lundi 5 novembre 2012, à 19h30 à l'Hôtel de Ville. L'ordre du jour est le suivant :

Rapports du Conseil communal

12-028
Rapport du Conseil communal, concernant la réalisation d'une vélostation à la place Blaise-Cendrars.

12-031
Rapport du Conseil communal, concernant une demande de crédit pour l'acquisition et la transformation du bien-fonds sis rue des Parcs 59 en vue de son affectation à l'accueil parascolaire.

12-027
Rapport du Conseil communal, concernant une demande de crédit relative à l'aménagement de la place Numa-Droz.

Autres objets

12-602
Interpellation du groupe PLR par M. Jean-Charles Authier et consorts, intitulée « Une volonté d'étatiser les structures d'accueil ? ».

12-404
Proposition des groupes PopVertsSol et socialiste par MM. Nicolas de Pury, Philippe Loup et consorts, au sens de l'art. 50 du Règlement général, visant à la modification du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, par l'introduction de l'art. 131 Commission financière, d'un alinéa 4 (nouveau).

12-304
Motion du groupe socialiste par M. Matthieu Béguelin et consorts, intitulée « Pas de vitrines fantômes en centre-ville ».

12-305
Motion du groupe socialiste par M. Philippe Loup et consorts, intitulée « Oui à l'intégration, stop aux discriminations ».

12-306
Motion du groupe PopVertsSol par M. Christian van Gessel et consorts, intitulée « Pour une politique de connexion de tous les ménages et entreprises par fibre optique FTTH (Fiber To The Home) moderne, orientée vers la population et ouverte à la concurrence ».

12-606
Interpellation du groupe PopVertsSol par M. Christian van Gessel et consorts, intitulée « Priorité pour les jeunes dans les salles de sport ».

12-505
Postulat du groupe socialiste par M. Matthieu Béguelin et consorts, intitulée « Dynamisons le centre-ville en musique ».

12-307
Motion de M. Christian van Gessel et Mme Hélène Silberstein, intitulée « Tout travail mérite salaire, même celui des Conseillers généraux ».

12-607
Interpellation des groupes socialiste et PopVertsSol par Mme et M. Matthieu Béguelin, Catherine Loetscher Schneider et consorts, intitulée « Caves du Palais, qu'en est.il de l'affection culturelle ».

12-405
Proposition du groupe PLR par Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, au sens de l'art. 50 du Règlement général visant à la modification de l'article 134 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010.

12-406
Proposition du groupe PLR par Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, au sens de l'art. 50 du Règlement général visant à la modification de l'article 135 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010.

12-407
Proposition interpartis par Mmes Amelie Blohm Gueissaz, Catherine Loetscher Schneider, Martine Docourt Ducommun et consorts, au sens de l'art. 50 du Règlement général visant à la modification de l'article 136 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010.

12-506
Postulat du groupe PopVertsSol par M. Nicolas de Pury et consorts, concernant les améliorations nécessaires à la gestion et la consommation d'énergie aux piscines du Nid-du-Crô.

12-308
Motion du groupe socialiste par M. Matthieu Béguelin et consorts, intitulée « Pour des balades en musique le long du Quai Ostervald ».

12-507
Postulat du groupe socialiste par M. Philippe Loup et consorts, concernant le rapport 12-019 relatif à l'acquisition de divers véhicules et machines 2012-2013.

12-508
Postulat du groupe socialiste par M. Matthieu Béguelin et consorts, intitulé « Des véhicules encore utiles ».

Echos

■ Vendredi 2 novembre, le Conseil communal sera représenté par M. Thomas Facchinetti, directeur de la culture, à la soirée d'ouverture de la 20e édition de la Fête du cinéma.

■ Mme Christine Gaillard, directrice de la jeunesse et de l'intégration, participera à la cérémonie du Dies academicus 2012 de l'Université de Neuchâtel, samedi 3 novembre, au Théâtre de La Chaux-de-Fonds.

■ Le Conseil communal a adressé récemment ses vœux et félicitations à Mmes et MM. Jeanine et Claude Gaille-Torrente, Maria et Pierino Valentini-Tenaglia, à l'occasion du 55e anniversaire de leur mariage.

12-309
Motion du groupe PLR par M. Joël Zimmerli et consorts, intitulée « Oui à la production et la promotion des énergies renouvelables mais de manière intelligente et coordonnée ».

12-609
Interpellation du groupe socialiste par Mme Sabrina Rinaldo Adam et consorts, intitulée « Pour que l'(r)entrée à l'école se fasse (au) mieux ! ».

12-610
Interpellation du groupe socialiste par M. Philippe Loup et consorts, intitulée « Fermeture de la crèche de Peseux « Les Puzzles » que fit la Ville ? ».

12-310
Motion de M. Vincent Pahud (PDC), intitulée « Un abonnement TN à un tarif préférentiel pour les écoliers domiciliés sur le territoire communal ».

Neuchâtel, le 17 octobre 2012.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président, **Pascal Sandoz**

Le chancelier, **Rémy Voirol**

Les rapports relatifs aux objets de l'ordre du jour peuvent être obtenus gratuitement à la Chancellerie communale et sont également disponibles sur notre site internet www.neuchatelville.ch

Grande vente de livres d'occasion

La Bibliothèque Pestalozzi organise une grande vente de livre d'occasion et de jeux,

samedi 3 novembre,
de 9 à 12 heures, dans ses locaux

Venez nombreuses et nombreux trouver de quoi compléter votre bibliothèque personnelle !

Programme cinéma pour la semaine du 31 octobre au 6 novembre

Pour tous les cinémas, tél. 0900 900 920 (du réseau fixe Fr. 0,80/min).

APOLLO 1

ASTÉRIX ET OBÉLIX AU SERVICE DE SA MAJESTÉ – 3D
3e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me/je, lu/ma 15h, 17h30, 20h15, ve 15h, 17h30, 23h15, di 14h45, 17h15.
Apollo 2 : VF sa 15h45, 20h30.
Acteurs : Gérard Depardieu, Catherine Deneuve, Fabrice Luchini.
De Laurent Tirard.

TINKERBELL : THE SECRET OF THE WINGS – CLOCHETTE ET LE SECRET DES FEES – 3D
4e semaine. Pour tous sug. 5 ans.
VF di 11h.
Apollo 2 : VF sa 13h45.
De Bradley Raymond.

AU GALOP
2e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF di 12h45.
Apollo 2 : VF ve 18h45. **Apollo 3 :** VF sa 16h.
Acteurs : Marthe Keller, Valentina Cervi, Alice de Lencquesaing.
De Louis-Do de Lencquesaing.

APOLLO 2

FRANKENWEENIE 3D
1re semaine. 10 ans sug. 10 ans.
VF ve 16h45, 20h45. Sa/di 18h. Me/je, lu/ma 15h15, 17h45, 20h30. Sa 23h. Di 15h45, 20h15.
Apollo 1 : VF sa 20h15. **Arcades :** VF ve 23h15.
De Tim Burton.

APOLLO 3

PARANORMAL ACTIVITY 4
1re semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF ve, di 20h30, me/je, lu/ma 20h30, ve 22h30, di 01h.

DANS LA MAISON
4e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me/je, lu/ma, sa 18h15, ve 18h, di 17h30.
Acteurs : Fabrice Luchini, Kristin Scott Thomas, Emmanuelle Seigner.
De François Ozon.

MADAGASCAR 3 : BONS BAISERS D'EUROPE – 2D
22e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me/je, lu/ma 15h30, ve 14h45, sa 14h, di 15h30.
D'Eric Darnell.

LES SEIGNEURS
6e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF sa 23h.
Acteurs : Omar Sy, José Garcia, Gad Elmaleh.
De Olivier Dayan.

VOUS N'AVEZ ENCORE RIEN VU
6e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF di 10h45.
Acteurs : Lambert Wilson, Mathieu Amalric, Anne Consigny.
De Alain Resnais.

ARCADES

JAMES BOND – SKYFALL 007
2e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF ve 15h, me/je, lu/ma 14h30, 17h30, 20h30, sa 17h15, 20h15, 23h15, di 11h, 14h30, 17h30, 20h30.
Apollo 1 : VF ve 20h15. Sa 14h30. **Apollo 2 :** VF ve 22h45. Di 01h.
Rex : VO angl. s-t fr/all me/je, lu/ma 20h, ve, di 20h, sa 17h30.
Acteurs : Daniel Craig, Judi Dench, Naomie Harris.
De Sam Mendes.

BIO

AMOUR
2e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF ve/sa 15h, ve 17h45, me/je, lu/ma 15h, 17h45, me/je, lu 20h30, sa 20h15, di 13h30, 18h.
Studio : di 10h30.
Acteurs : Jean-Louis Trintignant, Emmanuelle Riva, Isabelle Huppert.
De Michael Haneke.

TED
5e semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VF sa 23h.
Studio : ve 23h.
Acteurs : Mark Wahlberg, Mila Kunis.
De Seth MacFarlane.

SÂDHU
6e semaine. 7 ans sug. 14 ans.
VO angl. s-t fr/all sa 12h30.
Rex : VO angl. s-t fr/all ve 17h45.
Acteurs : Suraj Baba.
De Gaël Métroz.

REX

TAKEN 2
5e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF ve/sa 23h. Di 18h.
Apollo 1 : VF di 01h15.
Acteurs : Liam Neeson, Maggie Grace, Famke Janssen.
De Olivier Megaton.

TINKERBELL : THE SECRET OF THE WINGS – CLOCHETTE ET LE SECRET DES FÉES – 2D
4e semaine. Pour tous sug. 5 ans.
VF me/je, lu/ma 15h30, ve 15h30, di 16h.
De Bradley Raymond.

HOPE SPRINGS – TOUS LES ESPOIRS SONT PERMIS
4e semaine. 10 ans sug. 16 ans.
VF me, lu 17h45.
VO angl. s-t fr/all je, ma 17h45.
Acteurs : Meryl Streep, Philip Seymour Hoffman.
De David Frankel.

STUDIO

UN PLAN PARFAIT
1re semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF ve, di 15h30, sa 16h, ve 18h15, me/je, lu/ma 16h, 18h15, 20h30, ve au di 20h30, di 18h.
Acteurs : Diane Kurger, Dany Boon, Damien Bonnard.
De Pascal Chaumeil.

ASTÉRIX ET OBÉLIX AU SERVICE DE SA MAJESTÉ – 2D
3e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me 13h45, sa 13h45.
Acteurs : Gérard Depardieu, Catherine Deneuve, Fabrice Luchini.
De Laurent Tirard.

20e FÊTE DU CINÉMA

du 2 au 4 novembre 2012.
Programme complet www.lafeteducine.ch

QUEEN KONG CLUB – CINÉMA MINIMUM

AMRIT : NECTAR D'IMMORTALITÉ
16 ans sug. 16 ans.
VF me 7.11 20h.
De Lionel & Adrien Rupp.

L'instantané de Stefano Iori...

... soyons précis !

Agenda pratique

Services d'urgence

Police : 117.

Service du feu : 118.

Urgences santé et ambulance : 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité:
N° principal : tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes : tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques : hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence:
tél. 032 720 30 30.

Viteos SA – électricité, eau, gaz (numéro général et urgences), tél. 032 886 00 00.

Services publics

Rateau-ivre, bistro-ados destiné aux ados de 12 à 18 ans (rue des Fausses-Brayes 15). Ouvert du mardi au vendredi de 15h30 à 18h30, tél. 032 725 26 65.

RECIF, lieu de rencontre et d'échanges pour femmes réfugiées, immigrées et suisses (rue de la Cassarde 22), tél. 032 730 33 50. Ouverture de l'accueil : lundi au vendredi 8h30-11h30, 13h30-17h, mercredi après-midi fermé, vendredi 13h30-16h. Cours de français, formation d'aide ménagère, permanences d'accueil et de santé, divers ateliers et activités ponctuelles. www.recifne.ch courriel : 2000@recifNE.ch.

Réseau d'échange réciproque des savoirs, propose d'échanger gratuitement nos savoirs (langues, musique, informatique, cuisine, jardinage, etc.). Il est ouvert à tous les âges et nationalités, hommes et femmes et permet d'apprendre, de faire la fête, de visiter des entreprises et de tisser des liens. Renseignements : Simone Sahli, tél. 032 731 78 26 ou par e-mail : pervenche@net2000.ch.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Centre NOMAD Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations : passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, tél. 032 886 85 00, jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le **N° 144**.

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique

Cultes du dimanche 4 novembre

Sud :

Temple du Bas: je à 10h, méditation, salle du refuge. Di à 10h, culte paroissial de la Réformation avec sainte cène, en collaboration avec l'Eglise évangélique libre de la Rochette et l'Armée du Salut, collation à l'issue du culte.

Nord :

Ermitage: chapelle ouverte tous les jours de 9h à 19h pour le recueillement.

Est :

La Coudre: temple ouvert en journée pour le recueillement.

Ouest :

Serrières: samedi 3 novembre, 18h, culte des familles suivi d'un pique-nique canadien puis d'une soirée de jeux.

Pourtalès: di à 10h, célébrations animées par l'équipe œcuménique d'aumônerie de l'hôpital, les 1er et 3e dimanches du mois.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portugais. Di à 10h et à 18h, messes.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: pas de messe.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h, messe. Di à 10h15, messe en italien.

La Coudre, Saint-Norbert: sa à 18h30, messe. Di à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: sa à 16h30, messe en croate. Di à 17h, messe en espagnol.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6e étage: di à 10h, célébration dominicale (aumônerie catholique).

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel) : di à 9h45, messe des défunts à La Chaux-de-Fonds.

Impressum

Editeur :
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction :
Rémy Voirol, chancelier

Rédaction :
Patrice Neuenschwander, journaliste
Aline Botteron, journaliste
Anne Kybourg, journaliste

Illustration :
Stefano Iori, photographe

Secrétariat :
Daniela Pellegrini Schuwey, secrétaire de rédaction

Contact :
• Téléphone : 032 717 77 09
• Télécopie : 032 717 77 10
• E-mail : bulletinofficiel@ne.ch

Internet :
www.neuchatelville.ch

Mise en page :
Cathy Ecabert

Impression :
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage :
22'000 exemplaires

imprimerie
messeiller sa

L'image

de votre entreprise

passe par notre

technique

Saint-Nicolas 11 • Case postale • 2006 Neuchâtel • Téléphone 032 725 12 96
Téléfax 032 724 19 37 • www.messeiller.ch • admin@messeiller.ch

L'Atelier Fleur bleue du Jardin botanique s'intéresse à la sculpture de courges pour Halloween

Halloween s'invite au Jardin botanique

L'Atelier Fleur bleue du Jardin botanique propose une série d'animations autour d'Halloween (voir encadré). Six enfants âgés de 6 à 10 ans ont participé lundi en fin d'après-midi à un atelier sur les courges, les lanternes et les potions magiques. Chacun d'eux a sculpté une courge ronde et orange pour en fabriquer une lanterne. Reportage.

Céline Fischer Oppizzi a présenté aux enfants plusieurs sortes de courges, lors des ateliers Fleur bleue du Jardin botanique.

«Un balai de sorcière», s'écrient en chœur deux petits garçons, en pointant le balai qui trône au milieu du jardin. «Cette plante s'appelle le Genet-à-balai. Elle était autrefois utilisée pour faire des balais comme celui-ci », explique Céline Fischer Oppizzi, biologiste et animatrice de l'Atelier Fleur bleue. Six enfants s'agglutinent autour du jardin des plantes magiques. «Toutes ces plantes ont des vertus différentes. Certaines sont protectrices, d'autres guérissent. Il y en a qui éloignent les démons et les serpents. Celle-ci c'est l'inverse, elle attire les serpents», détaille Céline Fischer Oppizzi. Le petit groupe se déplace vers d'autres plantes. Les enfants découvrent des fleurs, qui donneront plus tard des légumes: des carottes, des haricots, des oignons et même des courges.

A la découverte des courges

Après une petite marche sur les chemins escarpés du Jardin botanique, les enfants s'attroupent en haut d'un petit escalier, qui donne vers le sous-sol de la maison d'exposition. Les bambins, emmitouflés dans des manteaux et des vestes duveteuses, descendent les marches et entrent dans un laboratoire. Huit petites courges rondes et orange reposent sur une table rectangulaire, recouverte de papier plastifié. «Enlevez vos vestes et mettez-les sur le canapé», lance l'animatrice. Epaulée par une étudiante en biologie de l'Université de Neuchâtel, elle distribue aux enfants des tabliers, taillés dans des cornets poubelles. Une fois équipés, les enfants s'assoient autour de la table. «Avant de commencer à sculpter, je voulais vous montrer des courges bizarres», s'exclame Céline Fischer Oppizzi. Elle dépose plusieurs cucurbitacées sur la table: des rondes, des vertes, des allongées, des boursouflées. «Aïe, elle picote», réagit un garçon aux cheveux foncés, en touchant une courge variqueuse parsemée d'excroissances aux formes étranges.

Le maniement du couteau à huître

«Voici les outils que vous pourrez utiliser pour sculpter vos courges. Certains d'entre eux sont dangereux. Quand vous taillez dans votre courge, assurez-vous que votre main se trouve loin de l'outil», met en garde l'animatrice. Les enfants saisissent dans le calme des couteaux à huîtres et des petites scies. Ils s'attaquent à la tête de leurs courges. Une fille au t-shirt fuchsia plante son couteau dans la chaire du légume avec la précision et la minutie d'un chirurgien. En face, un petit blond use de toutes ses forces pour retirer son couteau du légume, sans succès. L'animatrice lui apporte de l'aide. Les enfants ôtent tour à tour le chapeau de leur courge. Alors qu'une fillette soulève le haut de sa cucurbitacée, des pépins restent suspendus à de longs fils orange. «Oh mais ces petites graines! Elles ne veulent pas partir», marmonne-t-elle.

De la potion magique

Pendant que les enfants vident et nettoient leurs courges, l'animatrice commence à prépare de la potion magique. «C'est une potion magique. Ceux qui auront le courage de la boire auront moins peur pendant quelque temps», indique Céline Fischer Oppizzi. Et d'ajouter: «Je mets une fiole de sang de chauve-souris, du jus d'escargot et un bâton puant». Plusieurs enfants éclatent de rire et regardent avec amusement la grosse casserole noire. L'animatrice la met cuire sur un réchaud. Les enfants dessinent au crayon des visages sur leurs courges. «Il faut que tu décides ce que tu veux faire comme motif», déclare l'animatrice à l'attention d'un garçon, qui nettoie encore son légume. Il regarde sa courge avec un air pensif. «J'aimerais lui faire un sourire avec des dents en triangle», s'exclame-t-il.

Les lanternes brillent dans la nuit

Les visages des différentes courges commencent à prendre forme. Des moustaches, un sourire et plusieurs yeux apparaissent sur les cucurbitacées. Le petit blond achève sa sculpture, pose ses outils et fixe un instant le résultat de son travail. «Quelle drôle de tête», s'exclame-t-il, dans un éclat de rire. Pendant que les autres enfants terminent leurs lanternes, le blondinet se dirige au bout de la table vers une série de bocaux. «Il te faut deux branches de thym, deux poignées de graines de fenouil et de la menthe. Ce mélange d'hiver tue les microbes», précise Céline Fischer Oppizzi. Le petit garçon attrape un sachet de thé vide et le remplit d'ingrédients, puis recommence. «La potion magique est prête. Qui veut goûter?», demande l'animatrice. Deux enfants prennent un gobelet et inspectent la mixture. «Ça sent bon», relève l'un d'eux. Les deux animatrices distribuent des bougies aux enfants. «Vous pouvez enlever les tabliers. On va aller dehors rejoindre vos parents. Tout le monde a reçu une bougie?», questionne Céline Fischer Oppizzi. Les petits acquiescent. Ils s'habillent en vitesse, emportent leur courge, un sachet de thé et une liste de potions. A l'extérieur, la nuit tombe. Les enfants trottinent jusqu'au parking du Jardin botanique, où les parents attendent. «Je vous propose de poser vos courges sur le banc et de les allumer», déclare l'animatrice. Les enfants s'exécutent. Ils exposent fièrement leurs œuvres, qui brillent avec des reflets orangés.

Anne Kybourg

Concours de lanternes

Dans le prolongement des ateliers courges, lanternes et potions magiques, l'Atelier Fleur bleue met sur pied ce mercredi 31 octobre à 18 heures au Jardin botanique un concours-exposition de lanternes. Les inscriptions se dérouleront sur place, devant les serres entre 17h30 et 18h30. L'ensemble des visiteurs, munis de lampes de poche, se baladera le long d'un parcours pour découvrir les lanternes. Ces dernières seront allumées et réparties dans le jardin. Les résultats du concours seront dévoilés à 19h30. Comme le veut la tradition, les enfants se déguisent pour le soir d'Halloween: les costumes et autres déguisements sont donc bienvenus. Les prochains ateliers Fleur bleue auront lieu mercredi 14 novembre. Ils s'intéresseront à l'exposition «Les oiseaux et mammifères de Robert Hainard» qui s'ouvre dimanche 4 novembre au Jardin botanique. Inscription et renseignements par téléphone au 032 718 23 50 ou sur www.jbneuchatel.ch.